

Rapport de la COFIN sur le préavis no 18-2019 relatif à une demande de crédit de 200'000.- CHF concernant le renouvellement de véhicules au sein du service des espaces publics.

Monsieur Le Président,
Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie le lundi 7 octobre à 19h30. Etaient présents :
Madame Barbara de Kerchove, Messieurs Alain Vionnet, Président, Pascal Viénet, Marc Châtelain, Roland Rapin, Cédric Tercier (rapporteur)
Stéphane Jaquet, Vice-Président, excusé.

Messieurs Alain Bovay, Syndic et responsable des finances ainsi que Stéphane Roulet boursier communal ont participé à notre séance et nous les remercions.

Objet

Le présent préavis a pour objet, l'octroi d'un crédit-cadre pour le remplacement de plusieurs véhicules et agrégat du service des espaces publics.

En effet, M. Bovay, Syndic, nous confirme que l'usure des véhicules fait ressortir clairement que les montants engagés ces dernières années, concernant l'entretien, sont disproportionnés et que de nouvelles normes nous obligent à nous mettre à jour.

Aspects financiers

Le coût global du projet s'élève à 199'681,85 CHF et sera réparti comme suit :

- VW T5 57'300 CHF
- Elévateur Komatsu 21'756 CHF
- Bras Dücker UNA 600 74'980 CHF

Trois offres ont été demandées pour le 1^{er} véhicule utilitaire et une seule réponse a été fournie en retour par VW (Il est relevé que les autres marques sur notre commune, n'offrent pas d'utilitaires 4x4 appropriés, ce qui pourrait expliquer le manque de réponses).

Concernant l'élévateur, également trois offres ont été demandées, avec choix sur l'offre intermédiaire, car l'offre la plus économique ne comprenait pas les options. De plus, pour ce poste, les rabais usuels ont été directement intégrés au coût indiqué (précision apportée par M. Bovay, Syndic).

Concernant le bras de l'épaveuse, nous sommes obligés de conserver la même marque pour des raisons de compatibilités avec l'installation restante fixée sur le camion.

M. Roulet précise qu'une partie des sommes investies pourra être récupérée.

Finalement et pour rappel, le plafond d'endettement autorisé par notre conseil pour cette législature se monte à 95'000'000 CHF. La dette brute à la date du présent préavis s'élève à 56'100'000 CHF

Conclusions

Au vu de ce qui précède et après délibérations, les membres présents de la COFIN acceptent à l'unanimité le préavis et proposent au Conseil Communal, et sous réserve des conclusions de la Commission ad hoc, d'approuver les conclusions du préavis no 18-2019, à savoir :

- Autoriser la municipalité à acquérir les véhicules susmentionnés.
- Autoriser le crédit maximum nécessaire de 200'000 CHF.
- Prélever ce montant sur la trésorerie courante.
- Amortir cette dépense sur une période maximum de 10 ans.

Pour la COFIN :

Le Président



Alain Vionnet

Le Rapporteur



Cédric Tercier